Procès-verbal

Hôtel de ville

869, boul. St-Jean-Baptiste, 2<sup>e</sup> étage

Mercier (Québec) J6R 2L3 Téléphone : 450 691-6090 Télécopieur : 450 691-6529 www.ville.mercier.qc.ca

#### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2021**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 janvier 2021 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

# **SONT PRÉSENTS**:

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

# **SONT AUSSI PRÉSENTS:**

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations. Monsieur René Chalifoux, directeur général

# 2021-01-028 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :
  - o 4.4. Abolition. Poste secrétaire volante.

**ADOPTÉE à l'unanimité** 

# 2021-01-029 AIDE FINANCIÈRE. SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

CONSIDÉRANT que la société Saint-Vincent-de-Paul est un organisme sans but lucratif qui vient en aide aux citoyens de Mercier;

CONSIDÉRANT que cette aide est d'autant plus précieuse en ces temps de pandémie;

CONSIDÉRANT l'émission d'un certificat d'occupation pour cette société;

# EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil accorde une aide financière au montant de 200 \$ à la société Saint-Vincent-de-Paul;
- QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

# 2021-01-030 REDDITION DE COMPTE - RÉFECTION DU BOULEVARD SAINTE-MARGUERITE - DOSSIER : RIRL-2019-918.

CONSIDÉRANT que ce Conseil a autorisé la présentation d'une demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL) pour la réalisation des travaux de réfection du boulevard Sainte-Marguerite et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL;

CONSIDÉRANT que, parmi les modalités du programme d'aide à la voirie locale, il est entre autres demandé de fournir une résolution municipale attestant la fin des travaux, incluant le numéro de dossier, les dates auxquelles les travaux ont été exécutés, les chemins visés et le montant des travaux exécutés afin de permettre la reddition de compte de ces travaux;





2

CONSIDÉRANT que les travaux de la phase 1 et de la phase 2 ont respectivement débuté le 20 mai 2020 et le 27 juillet 2020 et qu'ils sont substantiellement terminés à l'exception de certains travaux de correction de déficiences et de travaux mineurs à parachever;

CONSIDÉRANT que le montant total de cette réfection s'élève à approximativement 9 500 000 \$ avant les taxes;

CONSIDÉRANT la fin de la période pour permettre la reddition de compte en date du 31 janvier 2021:

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

• QUE ce Conseil atteste de la fin des travaux de réfection du boulevard Sainte-Marguerite phase 1 et phase 2 afin de permettre la reddition de compte de ces travaux.

ADOPTÉE à l'unanimité

# 2021-01-031 ADOPTION. RÈGLEMENT 2021-993 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 41 357.39 \$ PAYABLE À LA MRC DE ROUSSILLON ET ÉTABLISSANT UNE TAXE SPÉCIALE POUR LE NETTOYAGE ET L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU GRAND TRONC BRANCHE 5.

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 12 janvier 2021;

# EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

 QUE ce Conseil adopte le règlement 2021-993, lequel autorise une dépense de 41 357.39 \$ payable à la MRC de Roussillon et établissant une taxe spéciale pour le nettoyage et l'entretien du cours d'eau Grand Tronc branche 5.

**ADOPTÉE à l'unanimité** 

# 2021-01-032 ABOLITION, POSTE - SECRÉTAIRE VOLANTE.

CONSIDÉRANT la vacance du poste de secrétaire volante;

CONSIDÉRANT les besoins de l'administration en matière de ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

# EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

• QUE ce Conseil abolisse le poste de secrétaire volante.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 04.

La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 04.

# 2021-01-033 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

DE clore la séance à 20 h 04.

**ADOPTÉE à l'unanimité** 

